



DISTRICT SAVOIE FOOTBALL



ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

VENDREDI 26 AOUT 2022 A 18 H 30 SALLE DES FETES DE LAISSAUD

ORDRE DU JOUR

A 17 H 30 : accueil des participants, signature de la feuille de présence, remise des documents et élection des représentants des Clubs aux A.G. de Ligue.

18 H 30 : Début de l'AG

- **Informations du Président**
- **Assemblée Générale Extraordinaire :** Adaptation des statuts du district aux textes fédéraux
- **AG ordinaire :**

Modification des RG du district.

- **Comptes 21-22 :**

Présentation et vote du bilan et du compte de résultat de la saison 2021-2022.

Intervention du Commissaire aux Comptes.

Affectation du résultat de la saison 2021/2022 (vote).

- **Résultats de l'élection des représentants des Clubs aux A.G. de Ligue.**
- **Intervention des Présidents de Commission**
- **Intervention du Conseiller Technique Départemental**
- **Remise des récompenses : Fair Play – Carton Bleu**
- **Clôture de l'Assemblée par le Président du District**

Le Président Didier ANSELME :

Bonsoir à toutes et à tous et à ceux que je n'ai pas salués personnellement,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, même si je sais par expérience que, quand on est dirigeant de club, c'est une période toujours problématique, d'autant que les joueurs et les parents sont de moins en moins sérieux pour organiser les formalités administratives.

Nous voilà réuni pour notre traditionnelle Assemblée de rentrée. Je voudrais remercier le club de Laissaud pour l'organisation et la municipalité pour le prêt de la salle, représentés par notre ami Gilles CHARRA et l'adjoint au maire.

L'ordre du jour appelle les informations du Président, je vous les donnerais en 2^{ème} partie.

Nous allons suivre l'ordre du jour et tout d'abord passer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, puisqu'elle consiste à la modification des statuts du district pour les adapter aux textes fédéraux.

Nouvel article

- **Adaptation des statuts du district aux textes fédéraux**
- **Ancien article**

12.5.3 Quorum

La présence du tiers au moins des représentants de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du District. En cas d'absence du Président. Les travaux de l'Assemblée sont présidés par tout membre du Comité de Direction désigné par le ledit Comité.

- **Nouvel article**

12.5.3 Quorum

La présence du tiers au moins des représentants de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres ou bien à distance de manière décentralisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence, ou tout autre moyen de communication.

Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres à valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place dans les conditions prévues par l'article 12.2.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du District. En cas d'absence du Président, les travaux de l'Assemblée sont présidés par tout membre du Comité de Direction désigné par ledit Comité.

Sur cette modification des statuts, est ce qu'il a des questions ou des observations.

Nous allons passer au vote :

- **VOTE : 0 contre, 0 abstention.**

Cette modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

Je clos cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous revenons à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nous souhaitons rajouter un petit article : Simplement pour faciliter la vie de tout le monde et cela se fait dans d'autres Districts :

Article 43 – Correspondance

La correspondance entre les clubs et le district se fait :

- ⑤ *Soit par courrier papier en tête du club*
- ⑤ *Soit par courrier électronique dont la seule messagerie est l'adresse officielle (au sens de la FFF) du club dénommée « numeroaffiliationduclub@laurafoot.org »*

Les clubs doivent renseigner deux contacts téléphoniques dont obligatoirement le correspondant.

Ces contacts doivent être visibles des clubs et des instances sur les sites officiels et définis comme « diffusable » sur foot club.

Sur cette modification des statuts, est ce qu'il a des questions ou des remarques.

Nous allons passer au vote :

- **VOTE : 0 contre, 0 abstention.**

Cette modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

Vous avez noté cette année une petite modification dans notre organisation : Au lieu de perdre du temps au milieu de l'assemblée pour le vote des représentants du district à l'Assemblée Générale de la Ligue, on a fait réaliser le vote avant, pendant les formalités administratives.

Deux clubs ne se sont pas signalés : BLOC et UGINE

Nous allons passer à la partie financière de cette L'Assemblée Générale.

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 - 2022

COMPTE-RENDU FINANCIER

Mesdames, messieurs les responsables de clubs, vous voudrez bien trouver ci-après les divers documents concernant les finances du district.

Par rapport aux deux saisons antérieures, nous avons eu un **exercice comptable qui retrouve quasiment la normale. Toute comparaison avec la saison précédente n'a donc pas de signification !** Nous pouvons cependant citer quelques points principaux.

Recettes : Elles sont revenues à un niveau d'avant crise, et même légèrement supérieures grâce : A une légère augmentation des subventions d'exploitation traditionnelles ; A des recettes exceptionnelles de plus de 24 500 € (dernières aides pour le chômage partiel et le fond de solidarité de l'état aux petites entreprises sur juillet et août 2021) ; A noter que nous sommes dans un ratio budgétaire avec environ 20 % des produits qui vient des clubs et **80 % fournis par les partenariats, les aides et les subventions !**

Dépenses : Elles sont elles aussi revenues à un niveau d'avant crise Nous avons enregistré pour environ **71 000 € de dépenses exceptionnelles en faveur des clubs** (Aide aux clubs COVID 2022). La masse salariale est revenue à un niveau normal, de même que les autres charges de gestions courantes. A noter **une nouvelle provision exceptionnelle de 80 000 € en faveur des clubs pour un fond COVID 2023**. A noter également une provision pour risques de 21 391 € qui correspond aux aides COVID de l'état de 2021 (risque éventuel de rappel).

Cela donne un résultat négatif de 14 053,74 €.

SITUATION DE L'ASSOCIATION DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Activité revenue à la quasi normale cette saison.

EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE :

Activité stable.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL EST ETABLI :

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES :

Néant.

ANALYSE DE L'EXERCICE ECOULE 21/22 PAR RAPPORT AU BUDGET PREVISIONNEL :

L'activité a été rétablie dans sa quasi normalité. Les aides demandées à l'état (été 2021) ont permis de maintenir les équilibres financiers fondamentaux tout en consacrant environ **71 000 € d'aides directes exceptionnelles aux clubs** et en **provisionnant 80 000 € pour un fond 2023 covid**.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS (22/23) :

Ce budget prévoit de nouveau une **aide exceptionnelle directe aux clubs** dans le cadre du COVID 19 alimentée par la provision réalisée en juin 2022.

L'ordre du jour appelle l'intervention du Commissaire aux comptes qui ne peut pas être présent et qui s'excuse.

Je vais lire une partie de son rapport :

Tout d'abord, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. L'opinion du commissaire aux comptes, aux adhérents de l'association.

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président ainsi que dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. »

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote, pour les comptes de la saison 2021/2022.

- **VOTE : 0 contre, 0 abstention.**

Je vous remercie de cette approbation à l'unanimité.

Ensuite il faut approuver l'affectation du résultat, c'est-à-dire le déficit de 14 053,74€ qui vient diminuer les fonds propres du District.

- **VOTE : 0 contre, 0 abstention.**

Je vous remercie de cette approbation à l'unanimité.

Voici les résultats des élections des représentants des clubs aux AG de Ligue :

DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL	
REPRESENTANTS AUX A.G. DE LIGUE	
Election du 26 août 2022	
RESULTATS	
FONTAINE Fabien	titulaire
JULLIARD Magalie	titulaire
TOGNET André	titulaire
CAREGLIO Alain	titulaire
GACHET Jacky	suppléant
THENIS Jean-Paul	suppléant
CRESTEE Denis	suppléant
GALLET Patrick	suppléant
JANET Patrick	suppléant
LECHALARD Martine	suppléant
SAILE René	suppléant
SALINO Alain	suppléant
SPADA Jérôme	suppléant
VALENTINO Christophe	suppléant
BILLAUD Maurice	suppléant
COHEN Serge	suppléant
DIETZ Hugues	suppléant
HUNSTEDT Gilles	suppléant
DESMARIEUX Daniel	suppléant
ELHOMBRE Pascal	suppléant
ANSELME Didier	suppléant
SOARES Hernani	suppléant

[Nous allons passer à la 2^{ème} partie de l'Assemblée qui concerne la présentation de la nouvelle saison.](#)

M. Daniel DESMARIEUX *Président de la Commission des Arbitres.*

Bonsoir à toutes et à tous. Remerciements déjà à vous les clubs. Je n'ai pas arrêté de vous embêter ces jours-ci, mais c'était pour le bien de vous aussi les clubs, pour qu'on ait tous nos arbitres sur les rangs en ce début de saison. Il nous reste quelques arbitres qui n'ont pas fait les demandes de licences. Je vous invite encore à essayer de les prévenir et ensuite essayer de faire en sorte que vos arbitres nous envoient tous leurs dossiers.

Le nombre d'arbitres en fin de saison dernière et à la reprise était de 143. A l'heure actuelle 22 ne devraient pas reprendre l'arbitrage.

Au niveau des examens médicaux pour les arbitres, cette année c'est plus difficile, parce que les arbitres avaient 3 saisons pour se mettre à jour pour l'échographie cardiaque (selon la loi sur le sport). Tout le monde se bouscule maintenant et les délais de prises de RDV sont parfois longs !

Le procédé est plus souple pour les candidats des 2 dernières écoles d'arbitrage de la saison passée. Ils ont un peu plus de délai. Par contre il faut donner la date de prévision de leur examen médical (l'échographie cardiaque).

Pour ce qui est des futurs modèles des modules de formation, je sais que c'est assez compliqué, pour avoir vu quelques personnes dans la salle. Maintenant c'est géré par l'IR2F au niveau de la Ligue. C'est eux qui vont faire le dispatching pour la précision de nos écoles d'arbitrage.

Au sujet des écoles d'arbitrages, elles vont avoir lieu du 21 au 23 octobre 2022 à Lescheraines et finaliser le 29 octobre au district.

Pour les dysfonctionnements au sein de la position d'arbitre sur la saison passée, nous allons essayer de ne plus du tout de les excuser, les arbitres ont trop de laxisme dans leur fonction. Des sanctions sont prévues, en accord avec le CD du district.

Je vous demande de bien vérifier les feuilles de matchs sur la FMI. Et s'il y a des manquements des arbitres, on va être dans l'obligation de les sanctionner. En effet, ce n'est pas normal qu'un arbitre oublie un carton ou ne marque pas les frais, soyez bien vigilant vous aussi les clubs.

L'arbitre a des droits, c'est une chose mais cependant il a des devoirs. Essayons tous ensemble que ça fonctionne dans le bon sens.

Je vous souhaite une bonne saison à tous.

*Après que Damien BILLIET, nouveau salarié, se soit présenté, **Le Président Didier ANSELME** reprend la parole :*

Sur les nouvelles pratiques de foot peu loisir, Nous avons fait le choix d'en cibler 2 ou 3 qui nous semblaient les plus pertinentes et les plus faciles à mettre en place. Il y en a d'autres : Le foot en marchant etc. Nous sommes donc à votre disposition et à votre écoute. S'il y en a qui souhaitent découvrir cela, organiser des petits tournois dans vos clubs, la commission présidée par Fabien fontaine est là pour vous soutenir, ainsi que Edouard et Damien.

Au niveau sportif, encore une fois, malheureusement, nous n'avons pas pu mettre en place notre championnat féminin à 11 que nous souhaitions depuis plusieurs années faute d'équipes. Ce n'est surtout pas une critique de notre part. On connaît très bien les difficultés qu'il y a dans les clubs sur la pratique féminine avec un effectif qui change parfois fois du simple au double d'une saison à l'autre, c'est comme ça. En tout cas on travaille dessus. J'en profite au passage pour remercier les districts voisins de l'Isère de la Haute-Savoie d'accueillir nos équipes.

Sur la pratique U 20 on vous avait envoyé des questionnaires. On espérait compter pouvoir faire un championnat. Malheureusement à ce jour il n'y a que 6 équipes. Je vais demander aux 6 clubs concernés de venir nous voir après l'AG pour parler de tout ça.

Concernant la D5 seniors vous savez qu'on a mis en place une nouvelle formule mi- championnat mi-foot loisirs, avec une phase automne en match aller-retour, puis ensuite une phase printemps où la D5A sera la poule qui fera les accessions en D4 et les 2 autres poules ça sera plus du foot loisir. On n'est pas là pour vous embêter. On essaie de travailler dans la souplesse pour être au plus proche de vous et pour vous aider.

Par ailleurs, 2 ou 3 clubs nous ont alertés concernant l'état des terrains en herbe suite à la sécheresse. Certains terrains sont dans un mauvais état. Une fois que le constat est fait, on fait quoi ? Il est vrai que depuis 15 - 20 ans, on s'est habitué à jouer sur des belles pelouses. Il ne faudrait pas tomber dans l'excès pour dire on ne joue pas, on ne sait pas, parce qu'il n'y a pas d'herbe sur le terrain. Nous nous en tiendrons au fait d'éventuels arrêter municipaux qui interdirait l'accès aux terrains. On ne pourra pas faire autrement. Ce serait une solution qui serait très regrettable parce que c'est quand même mieux de jouer en septembre, même si le terrain n'est pas

très bon que de jouer en janvier février. Souvenez-vous que la saison dernière nous avons été coincés par la météo, avec la pluie, la neige sur fin novembre, début décembre. Nous savons bien que ce n'est pas une situation très satisfaisante. Nous n'avons pas trop de solutions. Je vous suggère peut-être de voir entre vous sur les journées de septembre si vous pouvez inverser. Mais il ne faudrait pas non plus qu'un club joue tous les matchs en déplacements à l'automne et tous les retours au printemps chez lui. On compte sur la bonne intelligence de tout le monde.

Dans le domaine sportif nous avons aussi une grande inquiétude et je me fais le porte-parole de Jacky Gachet qui est le responsable du Futsal. Pour l'instant on doit avoir 2 équipes en Savoie et 2 ou 3 sur la Haute-Savoie, c'est très problématique. On fait ce qu'on peut, mais on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas, nous ne jetons pas la pierre aux clubs, nous connaissons la difficulté du Futsal.

Enfin, je le redis chaque année, nous sommes à votre disposition. N'hésitez pas à nous demander si vous avez besoin de renseignements techniques, juridiques, réglementaires, pour des formations. Nos techniciens peuvent aussi faire des séances de mobilisation d'entraînement dans les écoles de foot si vous êtes en difficultés. Pour les formations dans le domaine administratif, regardez bien notre site et le PV. Pour les clubs qui ont des salariés, je peux faire une formation qui dure 1h sur le droit du travail, les congés payés, etc.

Si vous avez besoin de monter des dossiers pour des subventions FAFa, tout ce qui est terrains, équipements et véhicules, c'est Jean-Paul THENIS qui pilote ça. Concernant le FAFa emploi c'est moi qui pilote ça.

L'heure est venue maintenant de procéder à la remise des récompenses.

Les récompenses concernant le carton bleu vous ont été remises en début de réunion par Jérôme SPADA et Fabien VUILLERMET.

Je rappelle que les dotations cartons bleus sont financées grâce aux partenariats avec COSEEEC pour les jeunes et SPORT 2000 pour les seniors.

Concernant COSEEC, Je vous annonce que nous avons renouvelé le partenariat pour avec une augmentation la subvention de 800 €. Le partenariat passe ainsi de 1 200 € à 2 000 € à partir de cette saison.

S'il n'y a pas de questions particulières, j'en ai terminé.

Le Président

Didier ANSELME

Le Secrétaire Générale

Denis CRESTEE